

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 03 mars 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 03 février 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

Délibération 2022-03-01/12 – Approbation du compte de gestion 2021 budget Forêt de Gert

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve du compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Délibération 2022-03-02/13 – Approbation du compte administratif 2021 budget Forêt de Gert

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Section de fonctionnement	0.00€	+ 28 520.00€	0.00€	+ 28 520.00€

Délibération 2022-03-03/14 – Affectation du résultat 2021 budget Forêt de Gert

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 28 520.00€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : 0.00€

Délibération 2022-03-04/15 – Approbation du compte de gestion 2021 budget Photovoltaïque

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve du compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Délibération 2022-03-05/16 – Approbation du compte administratif 2021 budget Photovoltaïque

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	- 9 369.68€	+ 10 359.91€	0.00€	+ 990.23€
Section de fonctionnement	+ 25 397.83€	- 16 120.62€	0.00€	+ 9 277.21€

Délibération 2022-03-06/17 – Affectation du résultat 2021 budget Photovoltaïque

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 9 277.21€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : + 10 359.91€ (soit + 990.23€ en cumulé).

Délibération 2022-03-03-07/18 – Approbation du compte de gestion 2021 budget Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve du compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Délibération 2022-03-03-08/19 – Approbation du compte administratif 2021 budget Pont du Bos

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	- 657.00€	- 167 193.49€	0.00€	- 167 850.49€
Section de fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€

Délibération 2022-03-03-09/20 – Affectation du résultat 2021 budget Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 0.00€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : -167 193.49€ (soit -167 850.49€ en cumulé)

Délibération 2022-03-03-10/21– Approbation du compte de gestion 2021 budget Poursicam

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve du compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Délibération 2022-03-03-11/22 – Approbation du compte administratif 2021 budget Poursicam

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+ 93 538.41€	- 51 490.43€	0.00€	+ 42 047.98€
Section de fonctionnement	0.00€	+ 1.28€	0.00€	+ 1.28€

Délibération 2022-03-03-12/23– Affectation du résultat 2021 budget Poursicam

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 1.28€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement pour : -51 490.43€ (soit +42 047.98€ en cumulé).

Délibération 2022-03-03-13/24 – Approbation du compte de gestion 2021 budget Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve du compte de gestion et constate la stricte concordance avec le compte administratif.

Délibération 2022-03-03-14/25 – Approbation du compte administratif 2021 budget Commune

Sous la présidence d'Alain GARBAY, M. le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et constate des résultats suivants :

	Report année antérieure	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Section d'investissement	+ 181 775.75€	- 285 475.88€	- 55 682.00€	- 159 382.13€
Section de fonctionnement	+ 101 084.08€	+ 303 421.70€	0.00€	+ 404 505.78€

Délibération 2022-03-03-15/26 – Affectation du résultat 2021 budget Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'affectation du résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Compte 1068/Excédent de fonctionnement capitalisé : 159 382.13€
- Ligne R002/Excédent de fonctionnement reporté : 245 123.65€

et la reprise du résultat d'investissement 2021 en section d'investissement corrigé des restes à réalisés, pour :
- 341 157.88€ (soit -159 382.13€ en cumulé).

Délibération 2022-03-03-16/27 – Ligne de trésorerie budget Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000€ afin de faire face à de possible décalage de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour le budget de la commune aux conditions suivantes :

Montant : 80 000.00€

Durée : 12 mois

Conditions :

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + Marge fixe 0.78%

Frais de dossier : 120.00€

Commission d'engagement : 110.00€

Le Conseil municipal autorise M. le maire à signer tout document afférent à la présente décision.

Délibération 2022-03-03-17/28 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Dans le cadre de l'aménagement des trottoirs de l'avenue du Marsan, le Conseil municipal décide à l'unanimité solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental, au titre des amendes de police de l'année 2022. Le plan de financement se composera comme suit :

Poste de dépense	Montant	Financement	Montant
Dépense d'aménagement des trottoirs de l'avenue du Marsan	136 357.00€ H.T.	Subvention amendes de police (40%)	54 542.80€ H.T.
		Commune (60%)	81 814.20€ H.T.
TOTAL	136 357.00€ H.T.	TOTAL	136 357.00€ H.T.

Délibération 2022-03-03-18/29 – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avenue du Marsan

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'avenue du Marsan, d'un montant de 9 143.81€ H.T. suite à la fin du marché de travaux portant connaissance de l'assiette réelle de rémunération du cabinet A.T.E.I.

Délibération 2022-03-03-19/30– Modification de la commission municipale Forêt-Espaces verts

Suite à la démission de Joëlle LAGOOUARDETTE en tant que responsable et membre de la commission Agriculture-Forêt-Espaces verts-Environnement-Embellissement, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la composition de la commission tel qu'il suit :

Co-responsables : Daniel BUOSI & Oriol MARTINEZ

Membres : Colette DUPOUY, Hélène TORTIGUE, Dominique LAFOURCADE, Geneviève TACHOIRES, Sébastien LARRERE, Caroline NEL.

Délibération 2022-03-03-20/31– Modification des délégués au SIVU des Chênaies de l'Adour

Suite à la modification des membres de la commission Agriculture-Forêt-Espaces verts-Environnement-Embellissement, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Daniel BUOSI, délégué titulaire, et Oriol MARTINEZ, délégué suppléant, en charge de représenter la commune au sein du SIVU des Chênaies.

Délibération 2022-03-03-21/32 – Convention avec le CDG40 pour le service remplacement – renouvellement

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler la convention passée avec le CDG40 le 05/11/2020. Ce service permet de disposer d'agents qualifiés et opérationnel en fonction de nos besoins, moyennant un surcoût de 8% des rémunérations brutes de l'agent) et autorise M. le maire à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Pascal CASSIAU :

- Proposition d'achat pour le lot n°5 au lotissement de Pourcicam, affiché à 53 764.42€ : Un entrepreneur est intéressé pour la réalisation de maisons jumelées, il a rédigé une proposition à 40 000€. La délibération sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- Guerre en Ukraine : Courrier reçu de la préfecture et de l'AMF pour participer à l'effort collectif de solidarité, autant par de l'accueil de réfugiés, la collecte de biens matériels ou de dons financiers. Proposition d'ajouter au BP une ligne de financement à hauteur de 1€ par habitant, soit environ 1600€ afin de verser une subvention au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales). Une publication PanneauPocket sera faite afin de recenser les offres d'accueil de migrants sur la commune, et lancer un appel au don matériel (principalement nourriture, vêtements, couvertures), ou au don financier. La commune se mettra en relation avec la Protection Civile, un des organismes en charge de l'organisation des initiatives de solidarité.
- Cérémonie du 19 mars à 11h00. Repas organisé par la FNACA au Belvédère, au tarif de 26€, sur réservations avant le 12 mars.
- M. PUSSAC : a fait don des archives de la Ganadéria et de matériel à la Commune. L'APAT est en cours de réalisation de l'inventaire et du tri, tout sera prêté à l'APAT pour la prochaine exposition.

Maryse DUPRAT:

- Fête des mères : samedi 04 juin (pentecôte) 11h00. 12 mamans recensées.

Oriol MARTINEZ :

- Copil gestion différenciée : les travaux vont commencer, dans la semaine du 7 mars devant les arènes. Suivi par l'espace sous les marronniers. Viendra ensuite l'embellissement de la croix située route de Dax. Les ilots qui seront créés sur la place seront embellis à l'automne. La tonte différenciée va commencer. Des panneaux explicatifs seront positionnés sur les lieux des travaux. Des haies ont été arrachées à divers endroits, ce qui rend les espaces plus clairs. Un arrosage intégré sera installé sur le terrain d'honneur du stade.

Laurent MROZINSKI :

- Avenue du Marsan : attente CD pour déviation poids-lourds pour interdire cette rue aux PL.

Alain GARBAY :

- Lac de Tastoa : mise en demeure de la Préfecture d'abaisser le niveau du lac d'un mètre par rapport au déversoir, pour des raisons de sécurité du fait d'une certaine vétusté, et des épisodes de débordements. Le lac de Tastoa est un lac écrêteur de cru uniquement, et non un lac de loisir. La démarche pour la remise en eau passe par une étude hydraulique avant tout, et de grosses réparations.